



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 36  
Hebdomadaires régionaux du Saguenay/Lac-Saint-Jean

## Projet d'agrandissement de la marina du Centre de villégiature Dam-en-Terre

### LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 21 FÉVRIER À ALMA

Québec, le 31 janvier 2017 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'agrandissement de la marina du Centre de villégiature Dam-en-Terre à Alma*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mardi 21 février, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville d'Alma, 140 rue Saint-Joseph Sud**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 17 mars prochain.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

#### OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 17 mars 2017, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque municipale d'Alma, 500, rue Collard Ouest**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

#### LE PROJET

Le Centre de villégiature Dam-en-Terre situé à Alma, sur des terrains privés en bordure de la rivière Grande Décharge, souhaite agrandir sa marina pour ajouter 54 places aux 90 emplacements à quais déjà existants, aménager un nouveau quai pour son bateau de croisière La Tournée d'une capacité de 150 passagers, aménager un nouveau quai à essence, construire une nouvelle capitainerie et remplacer les quais flottants actuellement utilisés.

Les travaux prévus comprendraient l'installation d'un quai flottant de 3,5 m de largeur et 5,7 m de long ancré avec des blocs de béton pour le bateau La Tournée. Cette infrastructure occuperait une superficie totale au

fond de la baie de 5,4 m<sup>2</sup>. Les quais flottants pour les 54 nouvelles places seraient ancrés au fond de la baie avec 40 blocs de béton couvrant une superficie de 25 m<sup>2</sup>.

Le quai à essence serait démantelé pour ensuite être reconstruit au même endroit occupant une superficie de 71 m<sup>2</sup> soit 3 m<sup>2</sup> supplémentaires permettant d'accueillir deux bateaux en même temps. Quant à l'actuelle capitainerie, celle-ci serait démantelée pour ensuite être reconstruite à proximité. Ces travaux seraient exécutés en dehors de la saison d'activité de la marina en 2017.

Finalement, les quais flottants actuels seraient remplacés en 2018 par des quais réutilisant les ancrages déjà existants. La superficie totale des structures flottantes passerait de 4 687 m<sup>2</sup> à 4 951 m<sup>2</sup>. D'autres travaux connexes tels que l'aménagement d'un poste de pompage, d'un cabanon pour l'alimentation électrique, de prolongation d'une conduite sanitaire serait aussi effectués. Le coût du projet est estimé à près de 3,2 millions de dollars.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, les principales répercussions concerneraient l'augmentation du bruit en périphérie de la zone des travaux pendant quelques semaines et une perte d'habitat associée à l'empiètement dans l'eau. Pour atténuer le bruit, le promoteur effectuerait ses travaux entre 7 h et 18 h. Aucune autre mesure d'atténuation n'est proposée. L'étude d'impact mentionne aussi que ce projet contribuerait à la création d'emplois durant la construction et par l'ajout d'emplois saisonniers en plus d'améliorer la rentabilité du Centre de villégiature Dam-en-Terre.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 17 mars 2017, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Luc Nolet, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [marina-dam-en-terre@bape.gouv.qc.ca](mailto:marina-dam-en-terre@bape.gouv.qc.ca).